

PARRAINAGE B-ASSOCIATION

B-LOGICIELS

5 Rue des Charmes

25550 PRESENTEVILLERS

RCS Belfort 528 732 019

Conditions de l'opération de parrainage

L'entreprise B-Logiciels, domiciliée 5 Rue des Charmes 25550 PRESENTEVILLERS – France – RCS Belfort 528 732 019 organise une opération de parrainage auprès de ses clients utilisateurs du logiciel de gestion d'association nommé B-Association.

Article 1 : Objet du parrainage

Le parrainage permet au **parrain**, lorsque son filleul acquiert une licence pour la version PRO ou la version WEB de B-Association, de bénéficier d'un **avoir de 10 euros** qu'il pourra utiliser sur sa prochaine commande. Le filleul bénéficiera, en tant que nouveau client de B-Logiciels, d'une **remise immédiate de 10 euros** sur sa commande de B-Association PRO ou WEB.

Article 2 : Conditions de parrainage

L'opération de parrainage est ouverte sur le site Internet de B-Association à l'adresse www.b-association.com. Cette opération est ouverte à toute association titulaire d'une licence utilisateur de B-Association version PRO ou d'un abonnement en cours pour B-Association version WEB (ci-après le parrain) et aux associations qui ne disposent pas encore d'une version PRO ou WEB de B-Association (ci-après le filleul).

La participation au Parrainage implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de parrainage dans son intégralité. Cette offre est valable entre deux associations distinctes.

Conditions relatives au parrain

Le parrain doit être détenteur d'une licence utilisateur d'une version PRO de B-Association ou d'un abonnement en cours de la version WEB. Le parrain peut parrainer jusqu'à six filleuls sur une période de 12 mois glissants. Le parrain doit acheter une mise à jour de sa version PRO ou renouveler son abonnement à la version WEB pour pouvoir bénéficier du ou des avoirs générés par ses parrainages. Le montant du cumul des avoirs correspondants aux différents parrainages créés par le parrain au cours des 12 derniers mois, ne pourra pas être supérieur au total à payer de sa facture d'achat d'une mise à jour de la version Pro ou du renouvellement de sa version WEB

Conditions relatives au filleul

Le filleul ne doit pas être titulaire d'une licence utilisateur de la version PRO de B-Association ni d'un abonnement en cours pour la version WEB de B-Association pour pouvoir bénéficier d'un parrainage. Le filleul doit acheter une version PRO ou WEB pour pouvoir bénéficier de son avoir. Le filleul ne peut avoir qu'un seul parrain.

Article 3 : Durée

Le parrainage est ouvert sans limitation de durée. L'opération peut être suspendue à tout moment, temporairement ou définitivement et peut être rouverte à tout moment sans aucune annonce de ma part. Pendant la période de fermeture, il ne sera pas possible de générer de nouveaux parrainages. Par contre, il sera possible d'utiliser un avoir aussi bien pour le parrain que pour le filleul.

Article 4 : Modalités du parrainage

Dans le cadre du parrainage, le parrain peut parrainer jusqu'à 6 filleuls sur une durée de 12 mois glissants.

- 1) Le filleul crée un compte client sur le site www.b-association.com et communique à son parrain l'adresse email qui a servi à créer ce compte.
- 2) Le parrain se connecte sur son compte client et crée un parrainage en utilisant l'adresse email de son filleul
- 3) Le parrain reçoit un email de confirmation de création du parrainage.
- 4) Le filleul reçoit un email lui expliquant la marche à suivre pour profiter du parrainage
- 5) Le filleul se connecte à son compte client, saisie une commande pour l'achat de la version PRO ou la version WEB de B-Association. Il bénéficie immédiatement et automatiquement de son avoir de 10 euros.
- 6) Dès la commande du filleul validée et encaissée, le parrain se voit crédité d'un avoir de 10 euros visible dans son espace client, rubrique Mes parrainages.
- 7) Le parrain utilise son avoir lors de sa prochaine commande ou d'une commande suivante.

Article 5 : Validation du parrainage et attribution de la rétribution

Le site www.b-association.com effectue automatiquement un certain nombre de vérifications pour s'assurer que le parrain et le filleul remplissent bien les conditions pour participer au parrainage.

Toutefois, B-Logiciels se réserve le droit d'exclure de l'opération de parrainage, après enquête, toute personne ou association qui aurait fraudé. B-Logiciels ne saurait toutefois encourir une quelconque responsabilité à l'égard des clients ou utilisateurs du fait des fraudes commises.

Une fois le parrainage validé, le **filleul** utilisera son avoir lors de sa commande d'une version PRO ou WEB de B-Association. Le **parrain** se verra crédité de son avoir, lorsque la commande du filleul sera définitivement encaissée.

Dans le cas où le filleul utiliserait son droit de rétractation (voir les CGV sur le site internet de B-Association), l'avoir du parrain serait annulé.

L'avoir du parrain ou du filleul ne peut être échangé en numéraire ou contre toute autre chose de quelconque nature.

Article 6 : Données nominatives

Le parrain et le filleul sont informés que les données nominatives obligatoires les concernant sont enregistrées dans le cadre du présent parrainage et ne seront utilisées que par l'entreprise B-Logiciels pour ses besoins de communication envers ses clients. Ces données ne seront jamais ni vendues ni transmises à des sociétés extérieures.

Les données recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi n° 2001-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Le droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux données peut être exercé en écrivant à B-LOGICIELS – 5 Rue des Charmes – 25550 PRESENTEVILLERS – France et en joignant un justificatif d'identité.